



MAIRIE
D'ENTRE-DEUX-GUIERS
38380

PROCES VERBAL – Conseil municipal du jeudi 24 juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi 24 juillet 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Entre-Deux-Guiers, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BAFFERT, Maire, à 19h00.

PRESENTS : Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER, Jean-Marc LANFREY, Véronique MICHELET, Jean CHAUTARD, Christine PEYLIN, Laurence JACQUET, Denis NEMOZ MOREL (arrivée à 19h15), Stéphane CHABOT (arrivée à 19h25), Marion MANGIN, Philippe CAGOL, Lydie RUEL

EXCUSÉS : Jacques TINCHANT, Annick JOUSSELME-SCHMITT, Jean-Xavier BOUCHERLE, Birgitta RENAUDIN, Anne-Claire BELLET, Hervé PATRIA, Sylvie LE GRATIET

POUVOIRS :

- De Jacques TINCHANT à Pierre BAFFERT
- De Anne-Claire BELLET à Véronique MICHELET
- De Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER

Secrétaire de séance : Jean-Marc LANFREY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/07/2025

COMMUNICATIONS et Agendas :

1) **Locations des logements de l'ex Poste**

Les derniers travaux sont en cours (étanchéité de la « casquette », installation de la fibre). Concernant la mise en location des logements, il est important de prendre le temps de définir un cahier des charges adapté (par une délibération en septembre) permettant à la commission d'attribution de statuer sereinement.

Pour faciliter la gestion des baux, il sera également proposé au conseil de septembre d'accorder la délégation au maire pour les signer sans attendre les séances du conseil. Une information a posteriori sera donnée aux élus.

2) **Recrutements en cours** :

M. Fayard, candidat intéressant pour le poste de responsable des services techniques, a décliné la proposition pour raisons financières, venant d'une collectivité plus grande.

Au niveau du DGS, les candidatures sont en cours de réception et ce jusqu'au 10 août.

En attendant le recrutement définitif et en complément de la journée de présence de Benjamin DEPEYRE, Damien Brochier viendra également 1 journée par semaine à partir de fin août (29/08, 3, 10 et 24/09).

3) Tour de France le 1^{er} août :

Il est rappelé la nécessité de mobilisation de tous pour garantir la sécurité de tous et le bon déroulement de la manifestation. Les consignes envoyées par mail et échangées lors des réunions préparatoires devront bien être respectées.

4) Chantier jeunes :

Il se déroule actuellement sous le passage de la voûte sous la coordination de Laurence Jacquet. Les élus sont invités à l'apéritif de clôture le lendemain à 11h sur l'ancien minigolf.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du PV du CM du 26 juin 2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité moins 1 abstention (L. Ruel), le PV du conseil municipal du 26 juin 2025.

2) Composition du Conseil communautaire

Il est demandé au conseil municipal de prendre en compte les différentes propositions, mais également, en accord avec l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de PROPOSER un nombre de sièges et sa répartition, conformément aux propositions figurant dans le tableau joint « Répartitions possibles » 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** que la répartition retenue soit la colonne 6 telle que numérotée dans le tableau joint
- **PRECISE** que le fait d'avoir 4 sièges pour la commune d'Entre-Deux-Guiers reflète mieux le poids et la dynamique démographique de la commune ainsi que son rôle fonctionnel comme siège de l'intercommunalité et lieu d'implantation des principales zones économiques communautaires nécessitant un partenariat étroit entre les deux administrations communale et communautaire.
- **PRECISE** que cette colonne 6 est celle qui respecte le mieux la hiérarchie et la dynamique démographique des communes de la communauté de communes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Avenant au marché de l'école

Il s'agit d'intégrer des éléments permettant le solde du marché (index de révision...).

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver cet avenant pour la Société Cuisine Equipement, sans incidence financière**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

4) DM 2 du budget principal

Suite à des échanges avec la Trésorerie postérieurs au vote du BP 2025 et afin de tenir compte de l'exécution comptable 2025 en cours, il est nécessaire d'ajuster certaines prévisions budgétaires à travers une décision modificative.

Ces modifications portent sur :

- Des opérations d'ordre liées aux écritures comptables d'ordre réalisées au lien avec la Trésorerie, sans incidence financière sur le budget.
- L'intégration des éléments non connus au moment du budget primitif, notamment sur les opérations d'investissement

Le tableau de la DM est annexé.

☒ **Le conseil municipal décide à l'unanimité, :**

- **D'APPROUVER la décision modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre à :**
 - o 0,00 € en fonctionnement
 - o 0,00 € en investissement

5) DM n°1 du budget EAS

Suite à des échanges avec la Trésorerie postérieurs au vote du BP 2025 et afin de tenir compte de l'exécution comptable 2025 en cours, il est nécessaire d'ajuster certaines prévisions budgétaires à travers une décision modificative.

Ces modifications portent sur des opérations permettant l'intégration des crédits nécessaires à l'annulation de mandats non justifiés (trop perçus, déménagement...)

Le tableau de la DM est annexé en PJ.

☒ **Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la décision modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre à :**
 - o 0,00 € en fonctionnement
 - o 0,00 € en investissement

6) Finances : admissions en non valeurs

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 et M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public ;

Considérant les états des créances éteintes dressés par le comptable public ;

Considérant sa demande d’admission en non-valeur des créances n’ayant pu faire l’objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d’exécution ;

Considérant que les dispositions prises lors de l’admission en non-valeur par le Conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ou éteinte ;

☒ **Le Conseil municipal DECIDE, à l’unanimité, de :**

- **PROCEDER à l’admission en non-valeur de créances irrécouvrables d’un montant de 6 596,12 € sur le budget EAS correspondant aux listes N°7235381933 et N°7187560233**
- **AUTORISE le Comptable public à réaliser les formalités.**

7) Tarif des locations de salles

A l’usage et compte tenu de la configuration des locaux, il apparaît que la location de la salle polyvalente avec la cuisine n’est pas pertinente. En effet, l’ancienne cantine donne accès aux locaux scolaires, ce qui pose un problème de sécurité et de responsabilité.

CONSIDERANT les éléments relatifs à l’usage de la salle polyvalente,

VU la délibération en date du 23 juin 2024 fixant les tarifs des salles communales,

Il est proposé au conseil municipal de supprimer le tarif de location de la salle polyvalente avec la cuisine, pour les particuliers (habitants d’Entre-Deux-Guiers et extérieurs) et pour les usages commerciaux.

- Maison pour tous

Utilisateurs	Demi-journée	Journée	Week-end/ 2 jrs
Association d’E2G et associations sportives du SIS	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants d’E2G	50€	120€	200€
Extérieur	100€	220€	400€
Usage commercial (vente)	150€	280€	460€

- Salle Polyvalente sans la cuisine

Utilisateurs	Journée	Week-end/ 2 jrs
Association d'E2G et associations sportives du SIS	Gratuit	Gratuit
Habitants d'E2G	120€	200€
Extérieur	220€	400€
Usage commercial (vente)	250€	400€

- **Salle Polyvalente avec la cuisine**

Utilisateurs	Journée	Week-end/ 2 jrs
Association d'E2G et associations sportives du SIS	Gratuit	Gratuit

Le conseil municipal DECIDE, par 10 voix POUR, 3 CONTRE (J. Chautard, P. Cagol, L. Jacquet) et 2 abstentions (M. Mangin et S. Chabot) :

- **D'APPROUVER les tarifs proposés ci-dessus, comportant notamment la suppression de la location de la salle polyvalente avec la cuisine pour les particuliers et usages à des fins commerciales**

8) Convention avec la Compagnie TURAK Théâtre

Cette délibération vise à régulariser sur le plan administratif la collaboration réalisée en la commune d'Entre-Deux-Guiers et la compagnie TURAK Théâtre au printemps dernier.

A travers diverses actions menées sur la commune, notamment dans les groupe scolaires, ces actions se sont inscrites dans le cadre d'un projet global intitulé « Habiter une île de Montagne », initié par le département de l'Isère et soutenu par la DRAC.

Il est proposé ci-annexé un projet de convention pour formaliser le partenariat mis en place.

Le conseil municipal décide d' :

- **APPROUVER le projet de convention annexée à la présente délibération,**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.**

QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait sur l'arrivée de la communauté des Gens du Voyages sur le territoire dimanche dernier et sur la gestion qu'il en a été faite par les élus. Un remerciement est adressé aux agriculteurs mais aussi aux habitants.

Levée de la séance à : 20h40

-